H 1616 27.5
Conde
38
205
3643

COPIE DE LA LETTRE ENVOYEE AV ROY par Monsieur le Prince, pour la paix.

Escrite à Sainct Jean d'Angely le 20. Decembre 1615.

9

A PARIS,

Chez DENYS LANGLOIS, ruë Sainct Iacques, prés les Iacobins. M. DC. XVI.

Avec permission

Lb32 612

Acc 83-101(205)

276

COPIE DE LA LETTRE
escrite au Roy par Monsieur le Prince.

SIRE,

I'ay cy deuant repreſenté à voſtre Maieſté par mes treshumbles Remonſtrances les deſordres & malheurs qui menaçoyent voſtre Royaume, & la ſupplie auec l'humilité & le treshumble reſpect que doibt vn fidele ſubiect à ſon Souuerain de les deſtourner par ſa prudence, & porter ſa main ſalutaire pour y appliquer de bonne heure les remedes neceſſaires & conuenables, de peur qu'eſtans negligez, & par ce moyen de-

meurans inutiles le mal ne se rédist incurable: En quoy, SIRE, ie n'ay eu, comme ie n'auray iamais autre but ny intention que la conseruation de vostre Estat, & le repos & tranquilité publique d'iceluy. A laquelle desirant raporter toutes mes actions, & rechercher tous moyens possibles pour y paruenir, afin d'euiter les miseres & calamitez que la guerre ciuile attire quand & soy: I'auois deliberé auant l'arriuee de monsieur Emond Ambassadeur du Roy de la grand Bretagne & de Mõsieur le duc de Neuers, pour satisfaire à mon debuoir, & au desir & priere des deputez de ceux de la Religion pretendue reformee assemblez par vostre permissiõ, d'enuoier vers vostre Majesté quelque personnage de qualité pour la supplier de rechef, ainsi que ie fay tres-humble-

ment par monſieur de Trange que i'ay choiſi pour ceſt effect, de donner la paix à voſtre Royaume tant neceſſaire & tant deſiree par tous vos ſubiects; faiſant pourueoir, s'il luy plaiſt, aux remonſtrances des Eſtats generaux, & de voſtre Cour de Parlemẽt de Paris, & à celles que i'ay cy deuant preſenté à voſtre Majeſté, & pour ceſt effect appeler en voſtre conſeil les anciens & fideles conſeillers dont le feu Roy voſtre pere de tresglorieuſe memoire s'eſt ſerui ſi vtilement, qui ne ſont intereſſez eſdictes remonſtrances, & ne deſirent que le bien du Royaume: & i'eſpere, SIRE, que Dieu me fauoriſera tant que de faire cognoiſtre à voſtre Maieſté la ſincerité de mes intentions; & qu'en fin recognoiſſant que ie ne me ſuis eſloigné de ſa perſonne que pour m'appro-

cher en effect de ſon ſeruice, elle me continuera l'honneur de ſes bonnes graces, comme à celuy qui ſera SIRE,

Voſtre treshumble, tresobeïſſant, & tresfidele ſubiect & ſeruiteur
HENRY DE BOVRBON

De Sainct Iean d'Angely
le 20. Decembre 1615.